

Communiqué de presse
Paris, le 31 mars 2022

PROPOSITIONS DE L'AMCHAM FRANCE AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

Mobilisée à l'occasion de l'élection présidentielle 2022, la Chambre de Commerce Américaine en France (AmCham) entend présenter des leviers d'action concrets et actionnables aux candidats afin de promouvoir toujours plus l'attractivité de la France.

Si les investisseurs américains se montrent optimistes quant à la reprise de leurs activités en France (cf. Baromètre AmCham-Bain 2022), et ce malgré le contexte de sortie de crise, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de leviers pourraient être actionnés afin de capitaliser sur cette dynamique positive, et ce particulièrement dans le contexte économique et géopolitique très tendu auquel nous faisons collectivement face.

Ainsi, l'AmCham présente ses 5 propositions :

- 1. Simplifier la fiscalité et améliorer la compétitivité fiscale.** Les membres de l'AmCham plaident pour une simplification du système fiscal français afin de lui apporter une meilleure lisibilité. Le transfert des mécanismes de crédit d'impôt vers une baisse effective de l'impôt permettrait notamment de comparer plus aisément la France aux autres pays.
- 2. Faciliter les investissements étrangers par la consolidation d'une dynamique d'harmonisation réglementaire et législative entre la France et l'Union Européenne et poursuivre les démarches de simplification administrative** déjà engagées par la France, avec notamment le développement de mécanismes plus poussés d'accompagnement des investisseurs.
- 3. Renforcer la chaîne de valeur par la réindustrialisation.** L'Union Européenne (et la France) aurait intérêt à capitaliser sur le renforcement et la simplification du marché intérieur en accompagnant les démarches de *nearshoring* des entreprises et en favorisant la création de nouvelles « zones franches ».
- 4. Instaurer un mécanisme de transfert des données transatlantique.** Les membres de l'AmCham se félicitent de l'accord établi le 25 mars dernier par Ursula von der Leyen et Joe Biden sur un nouveau texte relatif au transfert des données personnelles entre l'Europe et les États-Unis. Cette avancée notable permettra sans aucun doute de rassurer les investisseurs et de dynamiser les échanges transatlantiques.
- 5. Poursuivre l'inclusion des entreprises étrangères dans la gouvernance des politiques industrielles.** Les membres de l'AmCham proposent de continuer sur la voie de l'inclusion en rendant les filières encore plus accessibles aux entreprises américaines, et de s'éloigner de toute polarisation entre « entreprise française » et « entreprise étrangère ».



L'AmCham France a été fondée en 1894 pour promouvoir les échanges économiques entre la France et les États-Unis. En tant que plateforme de rencontre, de réflexion et d'échange, l'AmCham France agit comme un trait d'union entre les milieux politique, économique et académique. Elle regroupe aujourd'hui 200 entreprises françaises et américaines de premier plan ainsi que de nombreux partenaires académiques et économique attachés à la relation transatlantique. Indépendante de tout gouvernement, et convaincue que les entreprises ont un rôle crucial à jouer pour faire émerger de nouvelles idées dans le débat public, elle est force de propositions pour répondre aux grands défis sociétaux, économiques et environnementaux. A ce titre, l'AmCham France s'attache à renforcer l'attractivité de la France. Elle œuvre ainsi, au nom de ses membres, auprès des décideurs publics pour développer et consolider un environnement français favorable aux entreprises internationales, et notamment américaines, qui sont les 1ers investisseurs et employeurs étrangers en France.

Davantage d'informations sur notre site : <https://amchamfrance.org/>

Contact presse AmCham France :

Freddy LIONES BELLASMIN

Chargé de Communication

comms.trainee@amchamfrance.org

+33 (0)6 21 26 95 10